

La Cagnotte Citoyenne

Bonjour à toi, jeune Ancriste ...

Lorsque tu t'inscris à l'Ancre, tu bénéfices automatiquement d'une cagnotte virtuelle appelée « Cagnotte Citoyenne », gérée par l'équipe de direction. Mais sais-tu exactement comment elle fonctionne et à quel moment tu peux t'en servir ?

1- C'est quoi une action citoyenne ?

Une action citoyenne est une mission réalisée par un groupe de jeunes volontaires. Il existe plusieurs thématiques autour de l'action citoyenne :

- ☐ Le renforcement du lien intergénérationnel
- ☐ Le soutien aux événements intercommunaux et communaux
- ☐ Les actions culturelles et de prévention
- ☐ La protection de l'environnement

2- Présentation de la « Cagnotte citoyenne »

La cagnotte citoyenne est une action mise en œuvre par le biais de l'association ANCRE de Saint Benoit.

L'objectif est de permettre aux jeunes inscrits à l'Ancre de s'impliquer dans la vie locale avec les partenaires présents sur le territoire ou externes. En contrepartie, l'association prendra en charge leur inscription à l'offre de loisirs proposée dans le cadre des vacances scolaires ou des séjours organisés.

3- Le fonctionnement de la « Cagnotte citoyenne »

Lorsqu'une action citoyenne est mise en place, tu peux t'y inscrire et récolter des points qui sont ajoutés par la responsable de la structure.

Ces points sont attribués de la manière suivante : **1h d'implication = 2 points / 1 point = 1 €**

En fonction des actions mises en place et des partenariats, un nombre de point, un temps défini ou une somme fixée par le partenaire sont définis à la présentation de l'activité.

4- Comment utiliser cette cagnotte ?

Avant chaque période de vacances scolaires, l'équipe de direction envoie le programme d'activités. Sur demande, le récapitulatif du solde des points mis à jour pour chaque jeune inscrit à l'association pour l'année en cours peut être envoyé également.

Pour utiliser la cagnotte, c'est très simple, il suffit de signaler sur la plateforme Holi-D, autres moyens de paiement. La demande se fait par mail ou directement auprès de l'équipe sur les horaires d'ouverture de la structure.

Conseil : En fonction du nombre de points gagnés, il est préférable d'utiliser la cagnotte en priorité afin de ne pas en accumuler trop pour t'inscrire aux activités.

Attention : lorsque le jeune n'est plus en âge de fréquenter l'Ancre, il se voit perdre ses points ou les distribue au camarade de son choix. Même chose pour une non-réinscription ou autre raison.

Si tout est clair pour toi, maintenant prêt à l'action !

